

Neuchâtel

Autor(en): **sk**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **83 (1995)**

Heft 11

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-280800>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Neuchâtel

Conférence des déléguées à l'égalité

(br) - Oh, ironie: la Conférence nationale des déléguées à l'égalité se tenait à la fin de l'été à La Chaux-de-Fonds, dans le canton même qui venait de voter la dissolution du BEF (Bureau de l'égalité et de la famille).

Etaient présentes: des représentantes des bureaux fédéraux, cantonaux et communaux. Piquant détail, révélateur de l'état d'esprit de la ministre jurassienne Anita Rion: elle a carrément interdit à une déléguée jurassienne de participer à la Conférence, sous prétexte que la nouvelle cheffe du BEF n'est pas encore officiellement entrée en fonctions! Bravo Anita: belle image pour le Jura!

La bienvenue au club des Bureaux de l'égalité a été souhaitée aux Grisons. L'adieu est signé Zoug et Neuchâtel. Les déléguées n'ont pu que dénoncer la nette tendance à supprimer les bureaux de ces dames, qui apparemment dérangent terriblement les pouvoirs politiques... bien que l'on évoque sans cesse les budgets difficiles! Il a été rappelé que le droit à l'égalité entre hommes et femmes est inscrit dans la Constitution fédérale... une égalité inscrite, mais loin d'être appliquée dans la réalité quotidienne.

Côté neuchâtelois, le soutien au BEF était évident, par la présence du nouveau «Comité de colère», né juste après la décision du Grand Conseil de supprimer le BEF dans sa forme actuelle (voir FS, octobre 1995). Le Comité de colère s'était déplacé avec vache et cheval, qui portaient les inscriptions: «*les femmes ne sont ni assez vaches ni assez rosses*»!

Présent, mal à l'aise dans ses godillots, le conseiller d'Etat Maurice Jacot n'a pas été à la fête. Prenant la parole pour avertir la Conférence qu'elle n'avait pas à s'occuper des décisions des cantons, ce sont des hués qui lui ont répondu. Sa tentative de justification de la décision neuchâteloise n'a pas convaincu l'assemblée. La conseillère communale chaux-

de-fonnière Claudine Stähli-Wolf a regretté un tel acte de la part du canton. Quant à Catherine Laubscher Paratte, l'actuelle déléguée, injustement remise en question par le canton, elle a tenu à souligner au conseiller d'Etat présent qu'il avait dénigré son travail, celui de sa secrétaire, sa personne, le rôle même du BEF, alors qu'il n'avait jamais pris la peine d'y mettre les pieds. A propos de l'économie que réaliserait le canton, elle a rappelé que le BEF représentait 0,017% des charges totales de l'Etat! Maurice Jacot n'a rien trouvé à répondre!

«*Continuez de déranger*» a conclu Catherine Laubscher Paratte s'adressant à ses collègues encore en place dans les autres cantons.

Jura

Et les pères?

(br) - Comme bon nombre d'autres cantons romands, le Jura a lui aussi sa branche régionale de la Fédération romande des mouvements de la condition paternelle (FRMCP). Celle-ci organisait, mi-octobre à Bassecour, une journée de conférences et débats portant sur les questions de l'intérêt de l'enfant lors d'un divorce et de la place du père dans la vie des chères têtes blondes. Autant de sujets longtemps négligés, encore souvent douloureux pour les hommes qui de plus en plus revendiquent le droit de s'occuper de leur progéniture. Heureuse initiative que cette journée d'une envergure particulière, la première et la plus importante du genre en Romandie, due à la volonté et au travail du président jurassien de l'Association de la condition paternelle, Raymond Girardin. Journée de rencontres et d'études donc, au cours de laquelle les nouveaux besoins des enfants ont été évoqués: la première intervenante à s'exprimer a été la psychanalyste Christiane Olivier, auteur du fameux ouvrage «*Les Enfants de Jocaste*», de «*Filles d'Eve*» et des «*Fils d'Oreste*». La conférencière s'est exprimée sur l'intérêt de l'enfant lors du divorce, sujet trop longtemps passé sous silence, dont les mouvements de la condition

paternelle ont fait leur fer de lance, la bataille à gagner. Parmi les plus durs, on n'est pas loin des guerres de tranchées! Un débat fort animé s'en est suivi.

Le reste de la journée a été consacré à l'écoute de l'enfant. A ce sujet, l'avocat Christian Bacon s'est exprimé, de même que Gerda Fellay, membre de la Fédération suisse des psychologues, auteur de plusieurs ouvrages, et enfin Gérard Poussin, professeur en psychologie clinique à l'Université de Grenoble, auteur d'un ouvrage concernant la «*psychologie de la fonction parentale*». Synthèse, débats, jeu des questions-réponses ont mis un point final à une journée qui a révélé combien les hommes eux aussi étaient aujourd'hui concernés par les questions touchant à l'enfant.

Il faut s'y faire: le temps des bons vieux machos a du plomb dans l'aile!

Jura

Diplôme ou expérience de vie?

(br) - L'expérience de la vie est capitale, lance l'Ajoulote Marinette Clavijo. Infirmière de formation, enseignante à l'ESIJ (Ecole des soins infirmiers du Jura) sise à Delémont, Marinette Clavijo sait de quoi elle parle: sans maturité fédérale, elle a entrepris, parallèlement au travail alimentaire, des études à l'Université de Genève. Elle vient de terminer un mémoire de licence en sciences de l'éducation, étude portant sur la compétence, à travers les diplômes, certes, mais également accumulée grâce au vécu de la personne, grâce à l'expérience personnelle. Une matière réelle, bien vivante, dans laquelle une personne peut être appelée à puiser au cours de son chemin professionnel.

Un thème que l'étudiante jurassienne a pu défendre d'autant mieux qu'elle l'a expérimenté. Selon elle, les formations supérieures sont toujours possibles, après un certain temps de vie et d'expériences. Témoins certains élèves admis à l'ESIJ sans diplôme préalable, qui se sor-

taient brillamment de l'épreuve, grâce à des acquis personnels.

La compétence serait donc une sorte de savoir agir, savoir utiliser ses connaissances personnelles, une sorte de savoir-être dans les différentes situations de l'existence. Au cours de la vie, la personne développe une confiance en elle qui pourra servir ailleurs.

Au moment des grands chambardements d'une société en crise, à l'heure où n'importe qui peut être appelé demain à changer radicalement d'horizon professionnel, les recherches universitaires de Marinette Clavijo sont une preuve par... le vécu que l'école et les diplômes n'apportent pas tout. La garantie est au fond de soi.

Vaud

Une chrysalide a éclot

(sk) - Entre lac et montagne, tout près de Lausanne, la Chrysalide a ouvert ses portes. Ce centre thérapeutique pour femmes toxico-dépendantes, séropositives ou non, enceintes ou mères de jeunes enfants accueille des femmes de toute la Suisse romande. Vaincre la dépendance, tel est l'objectif majeur des thérapeutes. Pour cela, les fers de lances seront le suivi médical, le retour à une vie sociale plus sécurisante, l'expression artistique et les rétrospectives personnelles.

Vivre sans drogue, se découvrir, regarder les épreuves de la vie en face, et renaître à l'image du papillon quittant sa chrysalide, la transformation est délicate et le centre souhaite offrir aux mères l'espace et le temps pour la réaliser.

La fondation a été agréée par l'Office fédéral des assurances sociales et les services cantonaux. Pour tous renseignements, appeler le 021 799 25 05 à Grandvaux.

Neuchâtel

(sk) - A l'instar de sa grande sœur lausannoise, la ville de Neuchâtel vient d'adhérer au mouvement Pacte. Cette initiative est l'aboutissement d'un postulat déposé en 1992 par la

socialiste Raymonde Wicki, demandant qu'un rapport soit déposé sur la situation des femmes dans l'administration et que des dispositions soient prises pour améliorer la répartition des sexes, notamment dans les postes à responsabilités. Le rapport a été déposé à la fin août. Entre autres propositions, celle de maintenir une commission féminine interne chargée de suivre la politi-

que d'intégration et de promotion des femmes au sein de l'administration neuchâteloise. Concrètement, cette commission étudiera les thèmes des congés pour la garde des enfants malades, des places disponibles dans les crèches, de la réinsertion professionnelle des femmes et de la rotation des postes. Elle fera suivre ses observations de propositions concrètes.

AGENDA

Comité vaudois du 14 juin

Assemblée annuelle du Comité du 14 juin: lundi 20 novembre, à 20h00, à la Salle Octogone du Cazard, Pré-du Marché 15, à Lausanne.

F-Information

L'interruption de grossesse, situation en Suisse et aujourd'hui, exposé de Ruth Merz Serex, mercredi 15 novembre, à 20h15, rue de la Servette 19, à Genève. Entrée libre.

Retour de Pékin

Informations de première main sur la Conférence des femmes, le 18 novembre, de 10h00 à 16h30, à la salle paroissiale de Montriond, Av. Dapples 50, à Lausanne. Rencontre organisée par la Fédération suisse des femmes protestantes, avec Maryse Durrer et Rose-Marie Bröcking. Entrée Frs. 25.- repas et boissons compris.

Inscriptions et renseignements: 021 803 28 58.

Action humanitaire

L'indépendance de la Croix-Rouge, gage de succès pour l'action humanitaire, conférence de M. Cornelio Sommaruga, président du CICR, mardi 21 novembre, à 20h30, à l'hôtel Palace de Lausanne. Entrée libre



L'École des hautes études commerciales (HEC) ouvre une inscription pour un poste de

professeur à temps partiel

(durée limitée 4 ans)

pour l'enseignement dans son programme MBA d'un cours intitulé «Entreprise et technologies de l'information»

Entrée en fonction: dès que possible.

Les candidats doivent être porteurs d'un doctorat, avoir publié des travaux relatifs aux matières enseignées et justifier d'une expérience professionnelle pertinente.

Avant de déposer leur candidature, munie de deux références sur leurs qualités scientifiques et pédagogiques, les intéressés voudront bien demander le cahier des charges de ce poste au professeur O. Blanc, doyen de l'École des HEC, BFSH 1, 1015 Lausanne, tél. 021/692 33 40 - Fax 021/692 33 45. Délai de candidature: 1er décembre 1995.

Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.

La Faculté de droit ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR ORDINAIRE

de droit européen

Charge : Il s'agit d'un poste à plein temps.

Titre exigé : doctorat ou titre jugé équivalent.

Entrée en fonction : 1er septembre 1996 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 30 novembre 1995 à l'administrateur de la Faculté de droit, UNI MAIL, 102 bd Carl-Vogt, 1211 Genève 4, auprès duquel peuvent être obtenus des renseignements complémentaires sur le cahier des charges et les conditions.

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

La Faculté de médecine ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR ADJOINT

rattaché au Département de radiologie

Charge : Il s'agit d'un poste à charge complète de médecin adjoint de la division de médecine nucléaire, et d'une charge de 30% de professeur adjoint comprenant les enseignements pré-gradué et post-gradué. Le titulaire devra simultanément assumer un programme de recherche clinique.

Titre exigé : doctorat en médecine - spécialiste FMH ou titre jugé équivalent.

Entrée en fonction : à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 31 décembre 1995 (prolongation du délai d'une annonce parue précédemment) au Doyen de la Faculté de médecine, 1, rue Michel-Servet, 1211 Genève 4, auprès duquel peuvent être obtenus des renseignements complémentaires sur le cahier des charges et les conditions.

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.



UNIVERSITÉ DE GENÈVE